

COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2005

Présents : Gérard TREMOULET : Maire ; Eric MUGNERET et Jean-Michel BOISARD : Adjoints ; Jean-Louis DELAYE, Marie-Claire DELLUC, Dominique FRENAY, Muriel GAGOU, Françoise LAMM, Philippe MOUGENOT, Virginie THOURET et Bruno YGAUNIN. : Conseillers municipaux.

Absents excusés : Fabien BONIN pouvoir à Mme GAGOU

Secrétaire de séance : sur proposition du Maire, le conseil désigne Mme Muriel GAGOU comme secrétaire de séance.

EMBAUCHE DE PERSONNEL :

En raison d'une absence maladie prolongée d'un de nos personnels, et afin d'assurer une continuité du service, il est aujourd'hui nécessaire et urgent de recourir à un contrat d'embauche temporaire pour une durée de 3 mois. En fonction de l'évolution et des besoins attendants aux classes maternelles, ce contrat pourrait ensuite être reconduit en CDI.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, l'embauche de personnel, pour 3 mois et charge le maire de procéder au recrutement.

COMMISSIONS DE TRAVAIL :

M. le Maire demande de se prononcer sur la nouvelle organisation des commissions de travail, dont chacun des conseillers a reçu un exemplaire. Le projet de réorganisation ayant déjà été débattu dans les questions diverses du précédent conseil, le maire demande de voter la validation de ces commissions. Le conseil municipal, après relecture par M. BOISARD, donne son accord à l'unanimité.

Il est rappelé que la liste de la commission des impôts directs est toujours ouverte. Il reste 3 postes à pourvoir.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE :

Le maire fait part des nouveaux statuts de la C.C. de la plaine dijonnaise, validés par la Préfecture le 27/09/2005 et dont copie vous a été faite. L'arrêté préfectoral portant fixation du périmètre de la C.C. a été pris par le Préfet le 29/09/2005, compte-tenu que les 2/3 des communes s'étaient déjà prononcées favorablement à ce projet. Cet arrêté sera soumis à chaque conseil municipal pour qu'il se prononce sur le périmètre, les statuts et la nomination des délégués représentant la CC. Il faut savoir que le défaut de délibération dans un délai de 3 mois, à compter du 29/09/2005 sera réputé comme décision favorable.

Le maire rappelle que 2 réunions très importantes vont se dérouler prochainement et décideront de la faisabilité de l'intercommunalité, à savoir :

- 1ere réunion : le 13.10.2005 à IZEURE à 19 h pour tous les conseillers municipaux d' AISEREY, BESSEY et IZEURE, sous la présidence de M. VOILLEMINE, coordonnateur de l'intercommunalité ;

- 2^{ème} réunion : le 17.10.2005, à GENLIS à 19 h (salle Agora) pour tous les conseillers municipaux des 26 communes. Cette réunion sera la dernière avant le vote final.

Compte-tenu de l'importance de ces 2 réunions, le maire demande à tous les conseillers d'être présents et de réfléchir dès maintenant aux questions à poser.

SCOT :

Par délibération du 22/09/2005, le comité syndical du SCOT du Dijonnais a décidé de transférer son siège social du syndicat au 40 avenue du Drapeau à Dijon. Cette décision nécessite la modification des statuts et requiert une délibération validant l'acceptation du changement. Le maire propose au conseil municipal de voter cette modification. Le conseil municipal l'accepte à l'unanimité.

JUMELAGE :

Le 20 septembre 2005, une réunion a été organisée pour faire le point sur la visite officielle que nous avons organisée dans le cadre du jumelage. Aidé par M. BOISARD, Mme GAGOU et Mme THOURET, le maire a reçu les personnes qui participent habituellement au jumelage avec l'Italie. Le but de cet échange était de se remémorer les faits marquants de ce voyage et de le faire découvrir aux personnes n'ayant pas pu y participer. Les photographies prises par M. Marc THOURET ont été projetées sur écran.

Cette réunion s'est clôturée par une dégustation de fromages italiens, accompagnée de vins régionaux. Elle a connu un vif succès auprès des membres présents. M. le Maire regrette profondément l'absence des membres du bureau de l'association « comité de jumelage et des fêtes », dont chacun avait reçu une invitation personnelle. Le Maire et les deux conseillères déléguées au jumelage tiennent à préciser que la commune souhaite poursuivre les échanges propres aux deux jumelages, en coordination avec l'association du comité de jumelage et des fêtes.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour l'encaissement de 11 chèques pour un montant total de 575.00 €. Cette somme correspond à la participation du coût du voyage, sachant que la location du bus s'est élevée à 2 350. 00 €.

Il est à noter qu'en 2006, nous aurons la visite de nos amis de Gau-Bickelheim et qu'il faut dès à présent leur donner une date de rencontre, qui sera choisie en concertation avec le comité de jumelage. Virginie THOURET et Muriel GAGOU ajoutent qu'elles prendront contact très prochainement avec le comité de Jumelage afin de commencer à préparer l'accueil de nos amis allemands en 2006, et de savoir "qui fera quoi", pour la programmation de cette rencontre.

PROJET DE NOUVEAU LOTISSEMENT :

Le projet de lotissement qui avait été prévu initialement route de la sucrerie, au lieudit « La Fin de la l'Eau », pourrait être modifié, afin de mieux respecter la zone de protection de la sucrerie et les risques d'inondation. Les propriétaires de ces parcelles seraient favorables à une négociation de changement de lieu. Cette zone réservée serait qualifiée de « non constructible ». Le nouveau projet ne pourrait voir le jour qu'après révision du P.L.U.

La commission urbanisme sera chargée d'étudier cette proposition, de mettre en place la révision du P.L.U, et de profiter de cette opportunité pour faire une révision globale. Dans l'éventualité où ce nouveau projet pourrait être concrétisé, un accès à la sucrerie pourrait être étudié et permettrait aux camions de contourner le village. Cette route, reliant directement l'intersection de la RD 116 en direction de Bessey, à la sucrerie, nécessiterait la création d'un rond-point, à l'entrée Sud du village. Ceci favoriserait également le ralentissement des véhicules. Un plan a été remis à chaque conseiller.

Afin de ne plus avoir recours systématiquement à des dérogations d'adaptation du P.L.U., la commission urbanisme étudiera également l'homogénéité des règlements des constructions futures.

CONTRAT TEMPS LIBRE (C.A.F.) :

Des nouvelles instructions provenant de la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) laissent prévoir un durcissement dans les aides que nous apportait cet organisme. La CNAF nous demande de prendre une délibération qui aura pour effet de prolonger notre contrat d'un an, soit du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005. Une limitation des dépenses nouvelles nettes sera appliquée par rapport à l'indice INSEE, sur l'exercice 2004. Cette limitation sera de l'ordre de 2 %. D'autres éléments doivent nous parvenir avant la fin de l'année 2005. Compte tenu du peu d'informations reçues (pas de textes officiels) à ce jour, de la part de notre interlocuteur de la CAF et de l'investissement important consenti en 2005, le conseil municipal décide à l'unanimité de surseoir à cette demande de délibération. Ce dossier sera réétudié lors d'une réunion entre la commission compétente et la CAF.

COMPTE-RENDU REUNION LOTISSEMENT LA JUSTICE :

Afin de clarifier la réglementation appliquée en matière d'urbanisme, au lotissement « La Justice », le maire a provoqué une réunion avec tous les habitants de ce lotissement, en présence de M. LORIN, lotisseur. Ont assisté à cette réunion une trentaine de familles qui ont posé des questions concernant les places de parking obligatoires, la mise en place de l'éclairage public, la sécurité sur l'espace eaux pluviales, la sortie sur la RD 968, les plantations obligatoires en fond de terrain et la bande arborée du domaine communal (côté cimetière) qui sera entretenue par la commune.

M. LORIN s'est engagé à faire clôturer le trou réservé à la récupération des eaux pluviales et à respecter les délais de finition des parties communes. Il précise qu'il reste disponible pour répondre aux attentes de chaque résident.

UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE :

Suite aux travaux de mise aux normes du restaurant scolaire, imposés par les services de l'hygiène, l'usage et l'accès à la zone cuisine sont maintenant strictement réservés à la cantine scolaire. Cet aménagement ne remet nullement en cause le service précédemment offert aux associations. En effet, la zone de plonge, restant accessible et disposant d'un frigo qui leur est dédié, permet d'offrir les mêmes prestations qu'auparavant. La commission travaux va étudier l'organisation complète de la petite salle, et voir si d'autres aménagements sont possibles.

M. le Maire fait part de sa présence à l'assemblée générale de l'association de défense des riverains contre les nuisances de la salle polyvalente et en donne un compte-rendu rapide. Cette réunion a validé le renouvellement du conseil d'administration et des membres : Président M. Gilbert CORDIER – secrétaire : Mme Maud ARGAUD – trésorier : M. Michel GRAND.

QUESTIONS DIVERSES

Jean Louis DELAYE informe que lors de la dernière réunion du syndicat de la Vouge, il a été décidé la plantation d'arbres le long de l'Oucherotte, vers la station d'épuration.

Jean Michel BOISARD, fait un point rapide sur la situation du budget au 19.09.05. Il signale qu'un tableau récapitulatif a été inséré dans le bulletin municipal, afin d'informer la population.

Muriel GAGOU rappelle les dates des deux prochaines expositions :

Le dimanche 16 octobre, exposition de peintures à la salle polyvalente de 10 H 00 à 18 H 00 et le dimanche 11 décembre, exposition artisanale au Chaudron, de 10 H 00 à 18 H 00.

Elle précise que le nouveau site d'Aiserey sur Cybercommunes est opérationnel www.bourgogne.cybercommunes.com.

Françoise LAMM rappelle que les « contes givrés » auront lieu le jeudi 27 octobre à 20 H 30 au Chaudron. Elle invite les membres du conseil et la population à assister, à ce spectacle.

La date du prochain conseil est fixée au jeudi 17 NOVEMBRE 2005 à 20 H 30.

La séance est levée à 22 H 45.